

**Décision n° 2010-0109**  
**de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes**  
**en date du 21 janvier 2010**  
**abrogeant une attribution de ressources en numérotation à**  
**la société Acropolis Télécom**  
**(numéros de la forme 08 AB PQ MC DU)**

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L.36-7 et L.44 ;

Vu le dossier de déclaration déposé par la société Acropolis Télécom (récépissé de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes n° 08-2937 en date du 24 novembre 2008) ;

Vu la décision n° 05-1084 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 approuvant les règles de gestion du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 05-1085 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 modifiée fixant l'utilisation des catégories de numéros du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 2008-0719 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 19 juin 2008 attribuant des ressources en numérotation à la société InitialesOnline ;

Vu la demande de la société Acropolis Télécom, en date du 29 décembre 2009, reçue le 31 décembre 2009, sollicitant la restitution de 10 000 numéros non géographiques ;

Après en avoir délibéré le 21 janvier 2010 ;

.../...

**Décide :**

**Article 1er** – La décision n° 2008-0719 en date du 19 juin 2008 susvisée, est abrogée en ce qu'elle attribue les numéros de la forme 08 93 94 MC DU à la société InitialesOnline (Siren : 440 014 678) à sa demande.

**Article 2** - Le directeur des services fixe et mobile et des relations avec les consommateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société Acropolis Télécom.

Fait à Paris, le 21 janvier 2010

Le Président

Jean-Ludovic SILICANI